



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ONISEP

Question écrite n° 63331

Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur les problèmes de l'ONISEP. Cet organisme, reconnu par tous pour la qualité de ses parutions et l'importance de sa mission d'orientation des jeunes, voit depuis quelques années ses effectifs diminuer, passant de 586 postes en 1984 à 517 en 1992. Ces réductions d'effectifs sont peu compatibles avec la demande de plus en plus forte des familles en matière de connaissance des filières de formation et d'orientation. Il lui demande si le Gouvernement compte redonner à l'ONISEP les moyens de remplir sa mission.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact qu'entre 1984 et 1992, les effectifs budgétaires de l'ONISEP sont passés de 586 à 517 emplois. Entre 1986 et 1992, l'essentiel des économies a porté sur les deux premières années ; par la suite, on observe une stabilisation des effectifs, confirmée dans le projet de budget pour 1993. Parallèlement, la subvention de l'Etat a progressé entre 1989 et 1992 de plus de 18 p 100 ; pour 1993, elle est prévue à hauteur de 143 millions de francs, soit une hausse de 5 p 100 par rapport à 1992. Par ailleurs, l'ONISEP et les missions académiques de formation des personnels de l'éducation nationale (MAFPEN), dans le cadre d'un plan de formation annuel, proposent aux personnels des actions pour développer leur qualification et améliorer la qualité de leurs prestations en fonction de la demande des élèves et des familles. Il convient de rappeler qu'en matière de connaissance des filières de formation et d'orientation, la base de données telematiques de l'ONISEP recense désormais 16 900 établissements et universités, 100 000 formations, 6 000 diplômes et 2 177 métiers.

Données clés

Auteur : [M. Prœl Jean-Luc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63331

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4870